



Paris, le 5 décembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Stéphane LE FOLL donne une impulsion nouvelle aux stratégies de biocontrôle en agriculture

A l'occasion de la visite de l'entreprise Goëmar Stéphane LE FOLL a tenu à souligner le dynamisme de cette entreprise innovante qui a su explorer les ressources maritimes (en particulier les algues) et développer des solutions innovantes dans le domaine du biocontrôle. Le biocontrôle consiste à utiliser des ressources et mécanismes naturels pour protéger les végétaux. En cohérence avec les grandes orientations présentées par le Premier Ministre dans le cadre du pacte d'avenir pour la Bretagne, le Ministre a salué cette filière innovante qui outre le biocontrôle a développé des applications dans le domaine de l'alimentation humaine et animale, la production de biomatériaux ou encore la cosmétique et l'a appelé à poursuivre son développement sur un marché d'avenir.

Stéphane LE FOLL a profité de cette visite pour rappeler les objectifs de la future loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et plus particulièrement sa volonté d'encourager le développement de lutte biologique et du biocontrôle. La diffusion de ces techniques concourt à la valorisation des ressources du littoral de la Bretagne et au développement de l'agroécologie conciliant performance économique et écologique des exploitations.

Stéphane LE FOLL a tenu à rappeler l'étendue des solutions offertes aux agriculteurs par la mise en place de stratégies de biocontrôle :

- **macroorganismes** (ex larves de coccinelles contre les pucerons ou insectes prédateurs contre les cynips du châtaignier),
- **microorganismes** (bactéries, champignons),
- **médiateurs chimiques** (phéromones utilisées pour la lutte contre les insectes par confusion sexuelle),
- **stimulateurs des défenses naturelles des plantes** (dont les extraits d'algues),
- les **substances naturelles** notamment les **préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP)** comme par exemple le « purin d'ortie ».

Le Ministre a indiqué que la future loi d'avenir contenait des dispositions incitatives fortes telles que :

- l'exemption d'agrément pour les applicateurs en prestation de service qui utilisent des produits de biocontrôle,

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)



- l'exemption pour les produits de biocontrôle de certaines dispositions applicables aux produits phytosanitaires : interdiction de la publicité, certificat d'économie de produits phytosanitaires.

Le Ministre a indiqué : « les techniques innovantes tout comme les pratiques pionnières nécessitent une ambition politique forte et un élan nouveau pour permettre la mise en place de nouveaux modèles agricoles performants et durables». A ce titre, **il a annoncé le lancement officiel d'un [appel à manifestation d'intérêt pour expérimenter un programme collectif d'utilisation de produits de biocontrôle en grandes cultures](#)**. Il s'agit pour les agriculteurs, les coopératives, les négociants, les instituts techniques qui le souhaitent, de tester en conditions réelles l'utilisation de produits de biocontrôle à grande échelle. Cette expérimentation constitue une démarche innovante de capitalisation de connaissances et de diffusion de techniques économes et performantes.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture